

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE NEUVE 68, 5660 COUVIN

📄 Type de contrôle: Ancienne Installation - Autre (8.4)

📅 Date du contrôle:
16/06/2026

📅 Prochaine visite avant le:
18 Mois de l'Acte

👤 Agent-visiteur:
Christophe Bayot

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	SOGEBAT
Adresse	Rue puissant 201, 6040 Jumet, Belgique
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	Rue Neuve 68, 5660 Couvin, Belgique
Adresse	RUE NEUVE 68, 5660 COUVIN
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE NEUVE 68, 5660 COUVIN
Numéro de Compteur	33834418
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	A.I.E.S.H.
Type de Bâtiment	Maison Vente d'habitation
Code EAN	

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Ancienne Installation - Autre (8.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	VFVB Autre - 4x2.5
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	20 2P
Protection Maximale	40 2P
Nombre de Tableaux	2
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	Absence de sectionneur Ω
Isolement	13,95 M Ω

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
40A 300mA	AC	40 A	300 mA

Tableaux Électriques

Nombre de Circuits	Protection	Section	Référence	Type
1	inconnu	1,5		Tableau Principal
6	Inconnu	2,5		Tableau Principal

Contrôles et essai

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	NOK
Test BP du DDR (ΔI_n)	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	OK
Contrôle de l'État	OK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201a	La tension nominale et/ou le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau. (L1 ND 3.1.3.3)	L1 3.1.3.3 + ND
210	Réaliser et/ou compléter le repérage avec lettres pour les circuits initiaux et des chiffres pour le positionnement dans les circuits initiaux.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
205	Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas respecté en fonction des influences externes.	L1 5.3.4.3
Mesures et tests		
306a	Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via son propre bouton de test n'est pas en ordre.	L1 6.5.7.2.
Installation		
705a	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et protection enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
Mise à la terre		
415	Le sectionneur de terre manque ou n'est pas aisément accessible.	L1:4.2.3.1&L1:5.4.2.1.
418	La continuité du conducteur de protection de la broche de terre est à revoir.	L1:5.3.5.3.g. & 5.4.3.5

Remarques

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Christophe Bayot



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé	Photo
Compteur	
Tableau	